



# Le « Petit Journal » de la Gare Autoroutière

Décembre 2013

Numéro 4

## Éditorial

### Toujours privilégier le service au public

Ce « petit journal » est lu jusqu'à Paris! Jusque dans les bureaux du Syndicat des Transports, et quand j'y pousse un coup de gueule, curieusement cela a de l'effet!

Comme vous l'avez vu, les travaux de l'extension du parking sont en cours, le syndicat a cédé, il va nous aider financièrement sans nous demander de le transformer en parking payant ! Voilà une bataille de gagnée, la suivante est de taille, il faut obtenir que nous ayons assez de cars pour répondre au nombre de passagers, ce qui est un comble quand on pense aux cars qui roulent à vide ailleurs!

Il faut aussi la présence d'un régulateur à Massy qui puisse informer les passagers qui attendent sur le quai et qui se demandent si un bus viendra un jour, cette promesse nous a été faite mais jamais réalisée. En fait, on va continuer à être ronchon et à mettre ces beaux messieurs devant leurs responsabilités. Au mois d'octobre nous avons passé un record de fréquentation avec 900 passagers, il faut que le service suive!

C'est certainement mon dernier éditorial à cette fonction de Président de la CCPL dans ce journal. Je souhaite que ce beau bébé qu'est la gare autoroutière ne soit pas gâché, négligé ou bradé par personne, j'espère dans mon rôle et dans mes fonctions avoir « fait le travail » et contribué à améliorer votre qualité de vie.

Belles fêtes à tous.

Amitiés,  
Christian Schoettl

### Dans ce numéro :

Report de la mise en œuvre  
du nouveau réseau bus P.1

Le guide des transports  
2014 disponible en janvier P.1

Un doublement du quai n°1  
pour résorber la saturation? P.2

Le stationnement après  
l'extension du parking P.2

## Report de la mise en œuvre du nouveau réseau bus

Lors du précédent numéro, nous évoquions les projets de restructuration du réseau de bus CCPL, celle-ci n'interviendra finalement pas en janvier prochain.

conséquence pour la Communauté de Communes, l'ensemble des maires ont décidé de reporter la mise en place du nouveau réseau au prochain budget.

Engageant une participation financière

Toutefois, l'ensemble des élus souhaite améliorer la lisibilité du réseau par le biais d'une nouvelle numérotation des lignes à l'échelle du bassin de vie de la CCPL.

Nous vous tiendrons informés dès 2014 de l'avancement de ce dossier.

## Le guide des transports 2014 disponible en janvier

Parce que sa sortie dépend du projet de restructuration du réseau, le guide des transports 2014 sera disponible à partir de janvier en version papier.

Vous pourrez vous le procurer directement auprès de l'agent d'accueil à la gare autoroutière ou bien au siège de la Communauté de Communes.

A noter que les horaires des lignes régulières SAVAC et Albatrans ne changeront pas par rapport à l'année 2013.

## Le « Petit Journal » de la Gare Autoroutière

*Le fonctionnement des écrans d'informations voyageurs est désormais plus fiable à la gare.*

*Néanmoins, le prestataire d'Albatrans est seulement capable d'afficher des horaires de bus théoriques que l'on peut retrouver sur les fiches horaires à défaut d'indiquer les horaires en temps réel.*

*Au cours de la matinée du 8 octobre dernier, plus de 900 usagers ont emprunté les lignes Albatrans situées sur autoroute.*

*Il s'agit d'un nouveau record de fréquentation sur une matinée confirmant la hausse progressive du trafic voyageurs en 2013.*

## Un doublement du quai n°1 pour résorber la saturation?

Le STIF attend les résultats de l'enquête voyageurs à la gare (reportée au mardi 10 décembre dernier) pour se pencher plus sérieusement sur la problématique de la saturation du quai n°1 le matin.

Toutefois en préambule, le Syndicat des Transports a demandé à la CCPL d'étudier la faisabilité d'étendre le quai en direction de Massy pour

résorber la saturation voyageurs. Ce doublement du nombre de quai permettrait non plus à un mais à deux bus de charger en même temps les voyageurs en attente.

Opposé à l'exploitation de bus plus capacitaires à double-étage, le STIF ne semble pas disposer à renforcer l'offre de transport en heure de pointe si la configuration du quai au

bord de l'autoroute n'évolue pas.

La CCPL a, de ce fait, délégué à un bureau d'architectes la réalisation d'une étude technique pour l'agrandissement du quai. Deux scénarios de doublement du quai ont été présentés à Cofiroute et à la direction des routes qui analysent en termes de sécurité les deux propositions.

## Le stationnement après l'extension du parking

Comme annoncés, les travaux d'agrandissement du parking ont débuté le 18 novembre dernier et sont programmés jusqu'à mi-janvier 2014 sauf aléas climatiques.

Aux 241 places de stationnement existantes, s'ajouteront 100 places supplémentaires jouxtant la voie d'accès de la future déchèterie de Briis-sous-Forges.

L'agrandissement est prévu avec de l'enrobé, de l'éclairage, la pose de nouvelles caméras vidéo et la plantation de quelques arbres pour agrémenter le lieu. L'extension respecte les normes environnementales en vigueur concernant la

gestion des eaux pluviales.

Côté financement, il convient de souligner que le STIF est prêt à revoir sa position depuis cet automne et participer à hauteur de 75% du projet d'extension.

A noter que la CCPL prend à sa charge les travaux d'enrobé au niveau du premier agrandissement du parking réalisé en 2008. Elle en profitera pour mettre aux normes le nombre de places GIG-GIC à l'intérieur du parc relais.

Avec l'aménagement de 100 places supplémentaires, l'extension du parking de la gare autoroutière a pour objet de combler une grande part de la demande

en stationnement. Cet agrandissement permettra notamment aux nombreux véhicules stationnés dangereusement le long des routes départementales de se reporter vers l'enceinte de la gare.

Pour sécuriser les accès à la voirie, nous vous conseillons dès lors de stationner votre véhicule sur le parking à l'intérieur de l'enceinte de la gare.



Le stationnement dangereux le long de la voirie départementale



Les travaux en cours depuis le 18 novembre 2013



Les travaux vus depuis la route départementale